

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 02 juillet 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 26 juin 2026

OBJET : DELIBERATION N°6 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités physiques et sportives – mise à jour

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
M. Jean-Paul GENIEYS
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Sophie BOURNOT
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
Mme Isabelle MARTELLO
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Emmanuelle FERNANDEZ représentée par M. Ladislas POLSKI
M. Rudy ACCOSSATO représenté par M. Thomas KLEMM
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET représentée par Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Nicolas RIVOALLAN représenté par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Lina Ben Hamida

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260708-DEL6_ACTPHYSPO-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2026

N°6

Rapporteur : M.KLEMM , Adjoint aux Sports et à la Vie associative

Direction : Education jeunesse et vie associative

Objet : Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités physiques et sportives – mise à jour

Classification : 7 – Finances – 7.1.3 – Tarifs des services publics

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la santé publique,

VU le Code du sport,

VU la loi du 2 mars 2022 relative à la démocratisation du sport en France,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2023, portant reprise des compétences petite enfance, enfance, jeunesse, sport, déléguées au syndicat intercommunal du Val de Banquière,

VU les arrêtés n°23.06.08 instituant une régie de recettes du service des sports et n°23.06.09 relatif à la nomination du régisseur et du suppléant pour la régie de recettes du service des sports de La Trinité,

VU les arrêtés n°23.06.10 instituant une régie d'avances du service des sports et n°23.06.11 relatif à la nomination du régisseur et du suppléant pour la régie d'avances du service des sports de La Trinité,

Considérant le souhait de la commune de développer l'offre des activités sportives et du sport santé,

Considérant que la commune facture depuis septembre 2023 les activités sportives communales,

Considérant qu'il revient à la commune de voter les tarifs applicables aux activités sportives et leur mode de fonctionnement,

Considérant que lors de la reprise de compétence en 2023 la commune a maintenu la tarification antérieure sans augmentation des tarifs,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260708-DEL6_ACTPHYSOR-DE

Considérant la création de plusieurs nouvelles offres sportives pour lesquelles une tarification doit être définie,

Considérant que dans un contexte d'inflation, la commune a pleinement absorbé les augmentations du coût des prestations et des charges de personnel depuis la reprise de compétence,

Considérant que pour de nombreuses activités, il y a lieu de créer une tarification pour les personnes qui ne résident pas sur la commune dit tarifs « extérieurs »,

Considérant que les modalités d'organisation sont détaillées dans le règlement de fonctionnement des activités sportives joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** le règlement de fonctionnement des activités physiques et sportives,
- **Approuve** la tarification pour les activités physiques et sportives à compter du 1^{er} septembre 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260708-DEL6_ACTPHYSPORE-DE

Règlement de fonctionnement des Activités Physiques et Sportives Ville de La Trinité

Préambule : Consciente de la nécessité de développer les activités sportives et socio-éducatives auprès de la population de La Trinité, la commune a décidé de mettre en place une politique globale à travers différentes actions.

Le Service des Sports contribue à cette politique par la mise en place d'activités physiques et sportives pour tous avec comme objectifs :

- Le sport Éducatif
- Le sport Loisirs
- Le sport Santé et Bien-être

Activités sportives Enfants et Adolescents

Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions aux activités sportives « Enfants et Adolescents » sont réservées aux enfants dont au moins l'un des deux parents est domicilié sur la commune.

Les enfants scolarisés dans une école de la commune par dérogation sont acceptés aux tarifs extérieurs.

Un dossier COMPLET de l'année scolaire en cours doit être à jour, les familles doivent être à jour de paiement auprès de tous les services de la commune.

Cas particuliers :

- Les familles domiciliées hors de la commune peuvent s'inscrire sous réserve de places disponibles et à un tarif différencié.
Une dérogation peut être accordée à **titre très exceptionnel** par le Maire ou son Adjoint aux Sports après avis de la Direction, suite à une demande individuelle écrite et argumentée ;
- L'élaboration et le suivi d'un protocole d'accueil individualisé :
La commune souhaite accueillir tous les enfants sur ses activités sportives et donc également « **les enfants en situation de handicap** ». Elle se donne les moyens de mettre en place un accueil et un accompagnement de qualité des enfants présentant des besoins spécifiques. Cette volonté peut cependant être contrariée si l'accueil ne garantit pas la sécurité de l'enfant concerné (physique ou affective), de tous les enfants accueillis ou si cela

entrave le fonctionnement du service et ceci suite à une évaluation diagnostique menée par le référent sport pour tous.

Toute **demande d'accueil spécifique devra faire l'objet d'un courrier** (à l'attention de M. le Maire) et ceci avant toute inscription pour étude et organisation.

Documents à fournir :

Commune à l'ensemble des services scolaires et jeunesse de la commune, la fiche d'inscription « Activités sportives Enfants et Adolescents » précise les documents complémentaires nécessaires en fonction des activités.

La possibilité est donnée aux familles de s'inscrire de manière dématérialisée, via le portail Famille pour certaines activités.

Pour l'Animation sportive

- Une séance d'essai est accordée pour les nouveaux adhérents (Bon à demander à l'accueil du Palais des sports),
- Aucun report de cotisation pour raison médicale ou autre ne sera accepté,
- En cas d'arrêt de l'adhérent de l'activité en cours d'année aucun remboursement ne sera réalisé,
- En cas d'arrêt de l'activité en cours d'année pour « force majeur », un avoir ou une activité de substitution pourra être éventuellement proposée.

Pour les stages sportifs

- Des stages sportifs sont proposés sur des activités de durée variable,
- Les stages sont soumis à des pré-inscriptions ou inscriptions,
- Le paiement par anticipation validera l'inscription,
- En cas d'absence, aucun report ou avoir pour raison médicale ou autre ne sera accepté (une activité de substitution pourra être éventuellement proposée).

Pour les activités de natation

- Des stages de natation (couplés à d'autres activités) sont proposés sur une durée variable,
- Activité « jardin aquatique » est proposée aux enfants jusqu'à 6 ans,
- Les stages et activités sont soumis à des pré-inscriptions ou inscriptions,
- Le paiement par anticipation validera l'inscription,
- En cas d'absence aucun report ou avoir pour raison médicale ou autre ne sera accepté (une activité de substitution pourra être éventuellement proposée).

Activités Sportives Adultes

Les inscriptions aux activités Sportives Adultes sont réservées aux :

- Personnes domiciliées sur la commune ou pouvant présenter un document de taxe foncière pour un bien situé sur la commune ayant vocation à l'habitation ou à une activité commerciale,
- Personnes qui travaillent sur la commune sur présentation d'une fiche de paie,
- Adhérents des associations trinitaires et parents des enfants licenciés sur présentation d'une licence ou attestation de l'association,
- Les personnes inscrites au programme « Sport Santé sur ordonnance ».

Documents à fournir : cf. fiche d'inscription « Activités sportives Adultes »

Cas particuliers :

→ Une dérogation peut être accordée à titre exceptionnel par l'Adjoint au Sport après avis du Service des Sports, suite à une demande individuelle écrite et argumentée.

→ Pour une personne domiciliée chez un Trinitaire :

En plus des documents demandés, fournir :

Pour le demandeur : Une demande écrite argumentée,
Un justificatif de domicile (original + copie)
(exemple : avis d'imposition / ou non-imposition).

Pour l'hébergeur : Une attestation d'hébergement sur l'honneur,
Un justificatif de domicile,
Une copie de la carte d'identité.

Pour l'Espace Fitness

- Les adhésions sont effectives pour 30 jours consécutifs,
- Aucun report de cotisation pour raison médicale ou autre ne sera accepté,
- Aucune séance d'essai n'est autorisée pour la salle de renforcement musculaire,
- Une séance d'essai est accordée pour les cours collectifs uniquement pour les nouveaux adhérents (bon à demander à l'accueil),
- En cas de retard de cotisation, chaque présence pourra être facturée à la journée,
- Les adhésions Adolescents (à partir de 16 ans) sont acceptées sur les cours collectifs, en salle de renforcement musculaire sur les créneaux limités et avec accord écrit et signé du représentant légal de l'enfant.

Pour les activités Aquafitness

- Les Activités « Aquafitness » sont proposées aux adultes et adolescents (à partir de 16 ans avec accord du responsable légal de l'enfant),
- Les activités sont soumises à des pré-inscriptions ou inscriptions,
- Le paiement par anticipation validera l'inscription,
- En cas d'absence aucun report ou avoir pour raison médicale ou autre ne sera accepté (une activité de substitution pourra être éventuellement proposée).

Activités Sportives Séniors

Les inscriptions aux activités sportives Séniors sont réservées aux :

Personnes domiciliées sur la commune ou pouvant présenter un document de taxe foncière pour un bien situé sur la commune ayant vocation à l'habitation ou à une activité commerciale.

Documents à fournir : cf. fiche d'inscription « Activités sportives Séniors »

Cas particuliers :

- Afin de bénéficier de la tarification dégressive fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu,
- Une dérogation peut être accordée à **titre exceptionnel** par Le Maire ou son Adjoint au Sport après avis de la Direction, suite à une demande individuelle écrite et argumentée. Cependant une priorité sera donnée aux trinitaires si la limite des effectifs est atteinte.

Pour la gymnastique d'entretien et le renforcement musculaire

- Les adhésions sont valables pour les périodes suivantes :
 - Septembre à décembre
 - Janvier à mars
 - Avril à juin

Toute inscription en cours de période implique le paiement du tarif trimestriel. Aucun paiement mensuel n'est autorisé.

- Aucun report de cotisation pour raison médicale ou autre ne sera accepté,
- Une séance d'essai est accordée uniquement pour les nouveaux adhérents (bon à demander à l'accueil),
- Durant les petites vacances scolaires (hiver – printemps – automne) le Service des Sports ne s'engage pas à maintenir les séances (information donnée une à deux semaines avant la période).

Pour la promenade pédestre (½ journée) :

- ⇒ Inscriptions à partir du **mardi 8h30**
 - ↳ soit à l'accueil du Palais des Sports de La Trinité
 - ↳ soit par téléphone
 - ↳ clôture des inscriptions et du paiement le vendredi précédant la sortie
 - ↳ Les personnes en dérogation ne sont pas prioritaires (effectifs)
- ⇒ Les personnes en liste d'attente seront prioritaires pour la sortie suivante (**la confirmation reste obligatoire**),
En cas d'empêchement, il est **impératif** de prévenir le plus rapidement possible (**le lundi avant 9h30**), passé ce délai la sortie sera due. **En cas d'absence au départ, la sortie sera due, aucun avoir ne sera effectué**,
- ⇒ Un report peut être accordé après avis du Service des Sports et sur présentation d'un certificat médical,
- ⇒ En cas de doute par rapport à la météo, contacter l'Accueil le lundi matin pour plus d'information.

Pour la randonnée pédestre (journée) :

- ⇒ Inscriptions à partir du **vendredi 8h30** et clôture le mardi 17h00
 - ↳ soit à l'Accueil du Palais des Sports
 - ↳ soit par téléphone
 - ↳ clôture du paiement le mardi précédant la sortie
 - ↳ les personnes en dérogation ne sont pas prioritaires (effectifs)
- ⇒ Les personnes en liste d'attente seront prioritaires pour la sortie suivante, **la confirmation restant obligatoire**,
- ⇒ En cas d'empêchement, il est **impératif** de prévenir le plus rapidement possible, le **mardi avant 17h00**. **En cas d'absence au départ, la sortie sera due, aucun avoir ne sera effectué**,
- ⇒ Un report peut être accordé après avis du Service des Sports et sur présentation d'un certificat médical,
- ⇒ En cas de doute par rapport à la météo, contacter l'accueil le mercredi après-midi pour plus d'information,
- ⇒ Pour certaines randonnées l'utilisation des véhicules personnels est envisageable, dans ce cas un dédommagement sera accordé au conducteur (sous réserve de véhiculer d'autres usagers).

Pour le séjour seniors

- ⇒ Inscriptions et informations
 - ↳ Accueil du Palais des sports
 - ↳ Le paiement validera l'inscription
- ⇒ En cas d'empêchement, il est **impératif** de prévenir le plus rapidement possible, une partie ou la totalité du versement du séjour sera alors conservé. **En cas d'absence au départ, la sortie sera due, aucun avoir ne sera effectué.**

Pour les activités Aquaforme

- Les Activités « Aquaforme » sont proposées aux seniors et sports Santé,
- Les activités sont soumises à des pré-inscriptions ou inscriptions,
- Le paiement par anticipation validera l'inscription,
- En cas d'absence, aucun report ou avoir pour raison médicale ou autre ne sera accepté (une activité de substitution pourra être éventuellement proposée).

Activités Sportives « Sorties familles »

Les inscriptions aux activités Sportives « sorties familles » sont réservées en priorité aux :

- Personnes domiciliées sur la commune ou pouvant présenter un document de taxe foncière pour un bien situé sur la commune ayant vocation à l'habitation ou à une activité commerciale (pour les + de 60 ans un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pourra être demandé).

Durant le transport et la sortie, les enfants restent sous l'entière responsabilité de leur parent ou famille.

Cas particuliers : **Les personnes domiciliées hors de la commune peuvent s'inscrire sous réserve de places disponibles à un tarif différencié.**

PRIX DES ACTIVITES

Conformément aux articles R 2221-97 et L.2122-22 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, la participation financière des usagers est fixée par délibération ou arrêté du conseil municipal. En cas d'absence de l'ensemble des documents permettant de calculer la participation, le tarif maximum sera appliqué.

MODALITÉS DE RÈGLEMENTS

Les activités doivent être réglées par anticipation auprès du régisseur ou suppléant à l'accueil du Palais des sports de La Trinité (cf. horaires d'ouverture).

- Soit par chèque : adressé à l'ordre du Trésor Public,
- Soit en espèce,
- Soit par carte bancaire,
- La possibilité est donnée aux familles de payer de manière dématérialisée, via le portail Famille pour certaines activités.
- En cas de facture impayée, le Service des Sports procédera à deux relances,
- En cas de non-paiement une mise en demeure sera effectuée,
- Sans règlement de la totalité de la somme due, le Trésor Public pourra procéder au recouvrement et l'adhérent sera exclu de l'activité.

En cas d'exclusion, l'adhérent sera prévenu par courrier en recommandé avec accusé de réception.

- Seuls les dossiers complets et le paiement valideront l'inscription qui sera valable pour l'année scolaire en cours,
- Le Service des Sports se réserve le droit de modifier les horaires et le contenu des activités en fonction du nombre de participants et des impondérables pouvant survenir.
-

ENCADREMENT : L'ensemble des activités sont encadrées par des éducateurs sportifs de La Trinité, diplômés et respectant les réglementations en vigueur.

Fait à La Trinité le :

Ladislav POLSKI
Maire de La Trinité
Vice-Président de la
Métropole Nice Côte d'Azur

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260708-DEL6_ACTPHYSPO-DE

TARIFICATION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES VILLE DE LA TRINITE

Le service des sports propose un programme d'activités diversifiées en direction des enfants, des jeunes, des adultes, des familles, des seniors, permettant à chacun de découvrir de nombreuses activités dans le respect des valeurs éducatives et républicaines.

ARTICLE 1 : Calcul du quotient familial

Le quotient familial est calculé selon la formule suivante conformément aux indications de la Caisse d'Allocations Familiales.

$$\text{Quotient familial} = \frac{1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus déclarés (1) + prestations familiales mensuelles}}{2 \text{ parts (couple ou pers isolée)} + \frac{1}{2} \text{ part par enfant à charge jusqu'au second} + 1 \text{ part par enfant à charge à partir du 3}^{\text{ème}} \text{ enfant} + \frac{1}{2} \text{ supplémentaire par enfant handicapé}}$$

(1) les revenus déclarés sont constitués des revenus nets déclarés avant déduction (frais réels ou forfaitaires) ou abattements. La seule déduction admise concerne les pensions alimentaires versées. Il convient d'ajouter aux revenus, le montant des prestations familiales (sauf APH).

ARTICLE 2 : Tarifs de l'animation sportive enfants – adolescents – jeunes (32 séances par an)

- Eveil sport (3 – 5 ans)
- Ini-sport (6-7 ans)
- Multisports / Sport Nature (8-10 ans)

- quotient familial x 8 % (planchers 80€/plafonds 115€)
- quotient familial x 5 % / à partir du dernier trimestre de l'année scolaire (planchers 40€/plafonds 57,50€)

Pour les dérogations et les extérieurs, un tarif de 140 € annuel sera appliqué ou 85€ à partir du dernier trimestre de l'année scolaire.

Tarif journalier : Les stages sportifs des vacances :

Le taux d'effort journalier applicable est de 2 %

En fonction de l'activité proposée, la tarification des stages est la suivante :

	Stage prix à la journée		Stage en demi-journée	
	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif plancher	Tarif plafond
Sans prestataire extérieur	12 €	20 €	6€	10€
Avec prestataire extérieur (exemple stage voile)	27 €	35€	13.5€	17.5€

Pour les dérogations extérieures à la commune, un forfait de 4 €/jours sera appliqué

ARTICLE 3 : Tarifs des activités sportives adultes, adolescents (à partir de 16 ans) et Sport Santé Bien Être

Les adhésions Adolescents (à partir de 16 ans) sont valables sur les cours collectifs et avec accord écrit et signé du responsable légal de l'enfant.

Espace Fitness :

Accès :

- A la salle de renforcement musculaire
- Aux cours collectifs de fitness et de Cardio

TARIFS
8€ / jour
25€ / mois
22€ /mois en cas d'offre limitée (adolescents, étudiants)
8€ / le programme personnalisé

Pour les personnes extérieures à la commune et sous réserve d'une dérogation validée, ces tarifs sont majorés de 10 euros

ARTICLE 4 : Tarifs des activités sportives séniors et Sport Santé Bien Être

Afin de faciliter une inscription sans fournir d'informations personnelles ou un ensemble de document administratifs pour justifier de sa situation, un tarif unique est mis en place pour toutes les activités séniors

Gym sénior :

Découpage de l'année scolaire en trois périodes :

- de septembre à décembre : 65 €
- de janvier à mars : 65 €
- d'avril à juin : 65€

Pour les dérogations et les extérieurs un tarif de 80€ / période sera appliqué

Promenade et randonnée pédestre :

Promenade pédestre et marche nordique en demi-journée : 8 €, 12 € pour les extérieurs

Randonnée pédestre ou raquette à neige à la journée : 16 €, 24 € pour les extérieurs

Séjours (transports, encadrement, repas, et hébergement) :

- 70€ / jour, 85€ /jour pour les extérieurs

ARTICLE 5 : Activités Sport Santé / Sport sur ordonnance

Dans le cadre du programme Sport Santé, jusqu'à cinq séances de découvertes définies par le référent peuvent être effectuées gratuitement, (ce programme est susceptible d'être subventionné).

Programme sport santé valable pour l'ensemble des activités physiques (hors promenades, randonnées et activités aquatiques). Option proposée par le référent Sports Santé dans le cadre de sa prise en charge individuelle :

- Carte 5 séances 15 € extérieurs 20 €
- Carte 10 séances 30 € extérieurs 40 €

ARTICLE 6 : Tarifs des activités aquatiques tout public (adolescents à partir de 16 ans)

TARIFS ACTIVITES AQUATIQUES			
		LA SEANCE	LES 5 SEANCES
Ados 16-18 ans et étudiants	AQUAFITNESS	8.00 € extérieurs 10€	35.00 € Extérieurs 45 €
Adultes	AQUAFITNESS	12.00 € Extérieurs 14 €	50.00 € Extérieurs 60€
Séniors	AQUAFORME	10.00 € Extérieurs 12 €	40.00 € Extérieurs 50 €
Enfant	JARDIN AQUATIQUE	6.00 € Extérieurs 8 €	
Cours individuel apprendre à nager	Cours de 40 min par groupe de 2 ou 3 enfants	18.00 € le cours Extérieurs 22 €	
Test « pass nautique »	Passage du test avec certificat	5 € Extérieurs 8 €	

ARTICLE 7 : Tarifs des activités et évènementiels sportifs tout public

Stage sportif seniors ou famille :

- 18€ / stage niveau 1 (activités sans prestataire et de durée variable),
- 22€ / stage niveau 2 (activités avec prestataires ponctuels et de durée variable),
- 42€ / stage niveau 3 (activités avec prestataires et de durée variable)

Tarifs des Animations familiales « Sport de Nature » :

- 14€ / journée adulte et 7 € pour les moins de 18 ans,
- 18€ / journée adulte pour les dérogations et extérieurs et 10 € pour les moins de 18 ans

Tarifs des évènementiels de courte durée (inférieurs à une demi-journée) :

- 8 € /adulte et gratuit pour les moins de 15 ans.

ARTICLE 8 : Ces participations comprennent l'enseignement, l'animation et l'encadrement des activités par les éducateurs territoriaux en activités physiques et sportives (ETAPS) et des professionnels diplômés, le transport ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire à la pratique de l'activité (sauf activités spécifiques).

ARTICLE 9 : Les tarifications prennent effet au 1^{er} septembre 2026.

Fait à La Trinité, le

Ladislav POLSKI
Maire de La Trinité
Vice-Président de la Métropole
Nice Côte d'Azur